

L'Ambassade du Japon en République Démocratique du Congo informe que le formulaire de demande de subvention dans le cadre de l'Aide Non-Remboursable pour les Micro-Projets Locaux (APL) a été révisé.

Par conséquent, les organismes souhaitant soumettre une candidature pour un projet sont invités à :

1. Lire attentivement le Guide de demande de subvention.
2. Préparer les documents requis.
3. Soumettre les Formulaires 1, 2 et 3 dûment complétés.

Nous serons ravis de recevoir vos candidatures.

Ambassade du Japon en République Démocratique du Congo